



## Comment éviter une citation à témoins?

Par **lopau06**, le **01/02/2008 à 19:02**

Je dois être entendu par le tribunal Correctionnel de Grande Instance de Nice, suite à une convocation.  
La requête émane d'une personne qui m'avait demandé si éventuellement je serai disposé à le faire. Je lui avais dit que je n'y étais pas opposé, sans le donner un oui ferme.  
Je me retrouve aujourd'hui devant le fait accompli, car je viens de recevoir une convocation officielle par voie d'huissier pour témoigner.  
Puis-je éviter de m'y rendre?  
faut-il envoyer un courrier?  
si oui avec quel motif?  
merci,

Par **Erwan**, le **01/02/2008 à 21:42**

Bjr, vous pouvez difficilement échapper à ce témoignage. Chacun est tenu d'apporter son concours à la manifestation de la vérité.